



Charte du REseau NORmand de l'Auto-réhabilitation aCCompagnée RENO'ACC

version du 5 Novembre 2020

PREAMBULE :

Le REseau NORmand de l'Auto-réhabilitation aCCompagnée - RENO'ACC - réunit des professionnels accompagnant, ou souhaitant accompagner, des porteurs de projets dans leur projet d'auto-réhabilitation, dans une démarche éco-responsable.

Dans un contexte de crise du logement, de désappropriation des savoirs manuels, de manque de reconnaissance des métiers manuels et de changement climatique, l'accompagnement à l'auto-réhabilitation est un levier pour l'amélioration du cadre de vie, l'autonomie des personnes et la massification des rénovations énergétiques.

Le RENO'ACC entend participer au changement d'échelle de l'accompagnement à l'auto-réhabilitation par le biais d'échanges entre les acteurs de ce secteur et la co-construction de solutions concrètes pour le développement de leur activité.

La présente charte a pour objet de définir les valeurs et les principes communs du RENO'ACC et de l'accompagnement à l'auto-réhabilitation du point de vue de ses membres. Elle constitue un socle commun pour l'identification au réseau et la co-construction de solutions sur une base partagée.

La présente charte a été co-écrite par les participants au RENO'ACC en s'appuyant sur la charte élaborée en 2018 par le Réseau Pluriel des Accompagnants à l'Auto-Réhabilitation (RéPAAR). Elle est ouverte à toute personne ou structure pratiquant, souhaitant pratiquer ou soutenant le changement d'échelle de l'accompagnement à l'auto-réhabilitation.

I - Le réseau

1) Objectifs du réseau

Les objectifs du RENO'ACC sont :

- Développer l'entraide, l'échange et le partage des expériences et d'expertises entre les différents membres,
- Proposer des solutions techniques, juridiques, sociales, formatives et organisationnelles aux problématiques des acteurs de terrain et les présenter aux institutions concernées.
- Etablir collectivement un cadre d'exercice de l'ARA en Normandie et les outils nécessaires à sa mise en oeuvre de manière sécurisée.
- Mutualiser les moyens et ressources pour développer l'activité de chaque membre qui le souhaite et, d'une manière générale, développer le secteur de l'accompagnement à l'auto-réhabilitation.

Le RENO'ACC détermine des limites et un périmètre de l'activité de ses membres afin d'éviter toute dérive d'utilisation de l'accompagnement à l'auto-réhabilitation à des fins contraires aux valeurs du réseau ou encore allant à l'encontre du respect de la sécurité sur chantier et de la qualité des ouvrages réalisés.

Les membres du RENO'ACC s'engagent à inscrire leur activité en ARA dans le cadre d'exercice de l'ARA en Normandie et notamment à utiliser les outils méthodologiques mis à leur disposition.

2) Ancrage territorial

La présente charte s'applique aux membres du RENO'ACC. Son périmètre d'application est la Région Normandie.

Le RENO'ACC permet aux acteurs normands de se rencontrer, d'échanger et de trouver des solutions de développement dans un contexte donné. Ces solutions répondent à des besoins exprimés localement par les acteurs de terrain.

Le RENO'ACC inscrit son action en lien avec les acteurs régionaux et nationaux de l'Auto-Réhabilitation Accompagnée, dans un objectif de mutualisation large, de recours à des exemples nombreux et d'acquisition d'une force de représentation.

II - L'accompagnement à l'auto-réhabilitation

1) Principes et valeurs de l'accompagnement

L'accompagnement à l'auto-réhabilitation est une démarche centrée tant sur le bénéficiaire que sur le projet d'amélioration de son bâtiment. Il permet de repositionner la relation humaine au centre de l'acte de construire.

Il permet aux bénéficiaires de comprendre le fonctionnement de l'habitat, de devenir acteurs de leur projet. Il vise au développement de l'autonomie et du potentiel de chacun par le biais de la transmission de techniques du bâtiment.

Le bénéficiaire est au cœur du projet de réhabilitation et son implication est effective lors du chantier mais aussi lors des choix en amont. Les chantiers doivent être adaptés aux compétences, aptitudes et souhaits de chacun.

Cette démarche offre un cadre à l'entraide et à la solidarité pour et avec tout bénéficiaire.

Les signataires s'interdisent de favoriser le recours au bénévolat dans des projets dont la finalité est principalement la spéculation.

2) L'Auto-Réhabilitation Accompagnée : un engagement réciproque

L'accompagnement à l'auto-réhabilitation s'adresse aux personnes physiques et morales, occupants et/ou propriétaires. Il est pratiqué par des professionnels qui cumulent des compétences techniques, pédagogiques et relationnelles et s'engagent dans une démarche de transmission de leur savoir-faire.

L'accompagnement à l'auto-réhabilitation est un engagement réciproque entre un accompagnateur professionnel du bâtiment et un bénéficiaire accompagné en tant que maître d'ouvrage volontaire et impliqué.

Les engagements réciproques des parties-prenantes seront précisément et obligatoirement définies pour chaque projet et formalisées dans une convention commune à tous les membres du RENO'ACC. Chaque chantier réalisé dans le cadre d'une démarche d'auto-réhabilitation nécessite de sa part d'avoir fait l'objet en amont d'une évaluation sur les capacités de l'habitant à le mettre en œuvre.

3) L'Auto-réhabilitation accompagnée : une action pour l'amélioration du cadre de vie

L'amélioration du cadre de vie

L'accompagnement agit en faveur de l'amélioration du cadre de vie et du bien-être des personnes. Ceci implique notamment une vigilance face aux problématiques liées à l'habitat (précarité énergétique, mal-logement, inadaptation du logement, isolement).

La préservation du patrimoine et de l'environnement

L'accompagnement promeut autant que possible la transmission, l'acquisition et la sauvegarde de savoir-faire traditionnels, locaux ou innovants. Il permet alors de préserver des valeurs patrimoniales, rattachées à des cultures locales.

L'accompagnement a pour valeurs le respect du bâti existant et de l'environnement (santé des participants, performance énergétique, impact environnemental, ...). En fonction du contexte du projet, l'accompagnateur encourage l'utilisation de matériaux à faible impact environnemental (circuits courts, matériaux biosourcés, et de ré-emploi).

La sécurité et la qualité

L'accompagnement assure les conditions optimales de qualité des ouvrages, d'hygiène et de sécurité afin de prévenir les risques d'accident sur chantier et dans l'usage du bâtiment.

L'accompagnateur et l'ensemble des participants mettent tout en oeuvre pour apporter une garantie de qualité et de durabilité aux travaux réalisés.

III - Modification

La charte pourra être modifiée pour s'adapter à l'évolution des pratiques du réseau ou améliorer son fonctionnement.

IV - Respect de la Charte

Les signataires de la présente charte sont membres du RENO'ACC et s'engagent à respecter les valeurs et principes communs du réseau.

En cas de non respect de la charte, une solution amiable et concertés entre les parties prenantes sera recherchée. En cas de non respect répété de la présente charte et absence de solution amiable, le membre mis en cause pourra être exclu du réseau.

Structure :

Représentant légal :

Coordonnées :

Contact technique :

Signature